

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, et le premier décembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Sablons sur Huisne, sous la présidence de : Madame RADENAC

Présents : MM. MME RADENAC, BERMOND, BERTU, CEREJO, CHARTIER, CHAVIGNY, CHEVALIER, DAVID, DENIS, FETIVEAU, GIRARD-PRAET, JOUBERT, LEFRANCOIS, MARCHAND, MESNIL, ROUSSEAU, SENECHAL, SIMON, VANNIER

Absents représentés : Mme De Caffarelli pouvoir à Mme Vannier, M. Vassard pouvoir à M. Sénéchal

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme SIMON

**Ordre du jour :**

Ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

Demande de subvention école saint Joseph de Nogent le Rotrou

Résiliation du bail du logement 5 bis rue Madeleine Bigot

Frais déplacement pour le personnel de ménage au sein de Sablons

Etude devis chauffage électrique à l'école de musique

Etude devis habillage du bar à la salle Condé Confluence

Informations concernant le remplacement de gouttières dans différents bâtiments communaux

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité que ces sujets soient débattus et délibérés lors de ce conseil municipal

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2023**

Observation des élus : Néant

Le procès-verbal de la séance du 03 novembre est approuvé à l'unanimité.

**2) Démission d'un membre du conseil municipal**

Mme le Maire fait part de la démission de Mme Valérie Rigot, conseillère municipale, suite à un courrier en date du 8 novembre dernier. Dans ce cas de figure, les candidats présents sur la liste de la personne démissionnaire et évincés lors de l'élection sont contactés par ordre de rang.

La liste « Sablons c'est vous » n'ayant plus de candidat, le nombre de conseillers municipaux sera désormais porté à 21.

Il y a lieu de remplacer Mme Rigot en tant que suppléante au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Mme le Maire sollicite les conseillers de sa liste (hors adjoints et maires délégués).

**Mme Catherine CHAVIGNY est nommée membre suppléant de la commission de contrôle.**

La liste complète des délégués à cette commission s'établit comme suit :

Membres titulaires de la liste majoritaire	Membres suppléants de la liste majoritaire
➤ Marie Alix De Caffarelli	➤ Mme Catherine Chavigny
➤ Martine BERMOND	➤ Francis DENIS
➤ Sandrine DAVID	➤ Emmanuel JOUBERT
Membres titulaires de la liste minoritaire	Membres suppléants de la liste minoritaire
➤ Christian FETIVEAU	➤ Marie-Claire ROUSSEAU
➤ Marie GIRARD- PRAET	➤ Jocelyne VANNIER

**Par ailleurs, Mme Rigot était membre de la commission sport, elle sera remplacée par Mme Marie-Claire Rousseau.**

### **3) Proposition de recrutement d'un nouveau professeur de chant (dumiste) à l'école de musique**

Mme le Maire rappelle le décès de Mme Milly Akriche, professeur de chant contractuelle à l'école de musique. Elle laisse la parole à M. Mesnil pour la présentation du futur recrutement.

M. Mesnil indique que M. Valentin Akriche, directeur de l'école de musique, souhaite recruter un nouvel agent en charge des cours de chant et piano afin d'éviter une coupure trop longue dans l'enseignement de ces deux disciplines.

Il est envisagé le recrutement d'un assistant d'enseignement artistique de 1<sup>ère</sup> classe. Sur cette base, le coût supplémentaire pour la commune serait de : 661 euros / par mois (dont 490 euros brut avec prime et 300 € pour les charges patronales) soit 9480 euros par an.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

Vu le tableau des effectifs existant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

#### **Article 1 : Création de poste**

Décide de **créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignements artistiques principal 1<sup>ère</sup> classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- Enseignant de la discipline : chant (dont Chorale), piano et initiation musicale auprès du jeune public (intervention dans les écoles)
- Enseignant de la pratique musicale : saxophone, clarinette, flûte traversière et percussions.

*Le cas échéant* : Après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

*Le cas échéant* : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1).

#### **Article 2 : temps de travail.**

L'emploi sera créé à temps non complet, **à raison de 14/20<sup>ème</sup> hebdomadaires.**

Cet emploi relève du statut des assistants d'enseignements artistiques (temps complet = 20 heures)

#### **Article 3 : suppression de poste**

Le poste créé par délibération n° 2023-061 concernant le poste d'assistant d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> classe en tant que professeur de chant et piano à raison de 14 heures hebdomadaires est supprimé.

#### **Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité de Sablons sur Huisne.

#### **Article 4 : tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

#### **Article 5 : exécution.**

Charge Madame le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à cette création de poste.

#### **4) Demande de subvention pour un voyage scolaire en Espagne**

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention reçue en mairie concernant l'élève Mathys BORLET, actuellement en classe de seconde au lycée Rémi Belleau, pour un voyage en Espagne. La famille a réglé la somme de 528.12 €.

Mme le Maire indique que depuis environ 20 ans, l'aide apportée par la commune pour les voyages scolaires était de 40 euros. Ce montant est à revoir en raison de la hausse du coût de la vie.

Mme le Maire propose de verser 10 % du voyage (arrondi à l'euro supérieur) avec un plancher à 40 euros et un plafond à 100 euros.

La famille percevra donc pour ce voyage, un montant de 53 euros.

Par ailleurs, les demandes de subvention concernant les voyages d'études seront étudiées au cas par cas en fonction des différentes situations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide de verser à la famille Borlet, domiciliée à Sablons sur Huisne, une subvention de 53 euros pour le voyage scolaire de leur fils Mathys, scolarisé en classe de seconde au lycée Rémi Belleau de Nogent le Rotrou.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65741.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **5) Présentation du rapport annuel 2022 du Te 61 (Territoire Energie de l'Orne)**

Madame le Maire indique que le rapport annuel 2022 du Territoire Energie de l'Orne a été envoyé à chaque conseiller en amont.

Mme Le Maire fait une synthèse du rapport annuel 2022 établi par le TE 61 concernant :

- ✓ Les travaux,
- ✓ L'électromobilité,
- ✓ La transition énergétique,
- ✓ Les panneaux photovoltaïques,
- ✓ La méthanisation à la ferme

Elle indique qu'il y a lieu de valider ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Prend acte du rapport annuel 2022 de Territoire Energie de l'Orne**

#### **6) Présentation du rapport annuel 2022 du Parc naturel régional du Perche**

Madame le Maire indique que le rapport annuel 2022 du Parc Régional Naturel du Perche a été envoyé à chaque conseiller en amont.

M. Mesnil souligne les actions importantes du Parc.

Le rapport annuel 2022 établi par le Parc du Perche concerne :

- ✓ Les finances
- ✓ Les priorités du Parc :
  - Biodiversité,
  - Economie locale,
  - Aménagement du territoire et patrimoine bâti,
  - Engager le territoire dans son projet de Parc,
  - Transversalité : sensibiliser, transmettre, communiquer

Mme le Maire indique qu'il y a lieu de valider ce rapport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Prend acte du rapport annuel 2022 du Parc Régional Naturel du Perche.**

## **7) Mise à jour de la voirie communale**

Mme le Maire indique que les différents conseils municipaux des communes historiques avaient délibérés en 2013 afin de valider la longueur de leur voirie communale.

Mme le Maire indique qu'il y a lieu d'actualiser ces délibérations pour l'ensemble de la commune de Sablons sur Huisne.

Le linéaire total de la voirie communale est désormais de **63 498 mètres linéaires**. **Les tableaux de classement de chaque commune historique sont annexés à la présente délibération.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver la mise à jour des tableaux de classement des voies communales
- D'autoriser Mme le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant

## **8) Informations concernant l'appui stratégique**

Le département de l'Orne et l'EPF Normandie accompagnent les petites centralités normandes de moins de 1 500 habitants dans la revitalisation de leur centre-bourg, dans le cadre d'une étude définissant un plan-guide, identifiant des projets prioritaires et précisant les conditions de leur mise en œuvre. La commune déléguée de Condé-sur-Huisne (Sablons-sur-Huisne) a été sélectionnée pour bénéficier de cet accompagnement en 2023. Cet accompagnement s'inscrit en complémentarité du projet de traversée, en permettant d'élargir les réflexions à des thématiques impactant les conditions d'attractivité du centre-bourg (commerce, habitat, tourisme, mobilités...).

La 1<sup>ère</sup> phase de l'étude, réalisée par le Bureau d'Etudes Quartier Libre, a fait l'objet d'une restitution au groupe de suivi dédié, le 5 juillet dernier. Plusieurs actions, réparties en 4 thématiques, sont proposées, dans le cadre d'un schéma global d'aménagement :

- 1. Soigner la traversée et les entrées de bourg
- 2. Développer la vocation touristique
- 3. Diversifier et pérenniser l'offre de logements
- 4. Reconfigurer et connecter les polarités

La 2<sup>ème</sup> phase de l'étude doit permettre d'accompagner la commune sur les conditions de mise en œuvre et le passage à l'opérationnel de trois des actions présentées, au choix de la commune.

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2023, le conseil municipal a retenu les trois actions suivantes :

- La création d'un relais-vélo dans l'ancienne gare
- La réalisation d'une opération de logement sur la zone AU :
- Le confortement de la polarité commerciale

L'EPF et le département, ont restitué le 15 novembre dernier, les solutions possibles pour les 3 axes retenus avec le chiffrage.

**Le conseil municipal décide de mener en priorité le confortement de la polarité commerciale et dans un second temps l'étude d'une opération logement dans la zone AU (derrière le logement 15, place de Gaulle sur un terrain qui appartient à la commune)**

Une dernière réunion aura lieu en décembre avec l'EPF et le Département où il sera présenté la finalisation du projet retenu en priorité.

## **9) Informations concernant le médicobus**

Mme le Maire indique avoir reçu avec Mme Simon au cabinet du Docteur Faure, trois personnes du médicobus : Le Docteur Gal président de l'Ordre des médecins l'Orne, une assistante administrative et une assistante médicale. Le médicobus intervient dans les communes où il n'y a plus de médecin généraliste. Le cabinet médical appartenant à la commune, il pourrait être mis à disposition du médicobus, ce qui permettrait de libérer ce dernier pour intervenir dans une autre commune. Le Docteur Faure propose de laisser une partie de son matériel sur place au profit du médicobus.

Il est prévu deux interventions par semaine avec un médecin et une assistante. Le mardi avec un médecin qui a donné son accord et ensuite le jeudi ou le vendredi en fonction des disponibilités d'un futur médecin.

Ce projet débutera à partir du 15 janvier 2024. La prise de rendez-vous se fait via un numéro unique dédié au médicobus. Cette plateforme répartit les rendez-vous en fonction des besoins des patients. Au niveau de la sécurité sociale le médico bus devient le médecin traitant.

Cette solution est provisoire en attente de recruter un médecin à Sablons. Normalement un médecin salarié du Département de l'Orne s'installera à Sablons à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 à raison de 20 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Autorise Madame le Maire à signer la mise à disposition du local ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

## **10) Divers**

### *a) Demande de subvention école Saint Joseph de Nogent le Rotrou*

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention a été reçue le 30 novembre en mairie.

L'école Saint Joseph de Nogent le Rotrou sollicite une subvention pour un voyage scolaire de 5 jours du 12 au 16 février 2024 à Plouha (35) pour la classe de CM1/CM2. Le coût par élève est de 332 euros. Trois élèves de notre commune sont concernés.

Mme le Maire et Mme Rousseau se retirent des débats car elles sont personnellement concernées.

M. Sénéchal, 1<sup>er</sup> adjoint, propose de verser 10 % du voyage (arrondi à l'euro supérieur) avec un plancher à 40 euros et un plafond à 100 euros.

L'établissement percevra donc pour ce voyage, un montant de 120 euros (40 € par élève).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 19 voix pour et 2 abstentions (Mmes Radenac et Rousseau),

**Décide de verser à l'école Saint Joseph de Nogent le Rotrou, une subvention de 120 euros pour le voyage scolaire de trois élèves, scolarisés en classe de CM1/CM2 au sein de cet établissement.**

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 65741 du BP 2024.

### *b) Résiliation de bail logement 5 bis rue Madeleine Bigot*

Madame le Maire indique que la locataire qui occupait le logement au 5 bis rue Madeleine Bigot à Condé a quitté les lieux il y a plusieurs semaines. N'étant plus à jour dans ses loyers, elle a préféré quitter les lieux pour ne pas laisser s'accumuler cette dette mais n'a pas résilié son bail à son départ.

Mme le Maire indique que le courrier de résiliation de bail est arrivé en mairie le 30 novembre.

Mme le Maire propose une résiliation sans préavis de départ afin de faire cesser la dette de loyers.

Mme le Maire informe que la caution n'a pas été versée en totalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Accepte un départ sans préavis au 1<sup>er</sup> décembre 2023 de Mme Morgane CAUDART du logement sis au 5 bis rue Madeleine Bigot à Condé.**

**Décide de conserver la caution pour remise en état du logement.**

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*c) Paiement des frais kilométriques au sein de Sablons pour le personnel de ménage*

Madame le Maire indique que le décret 2001-654 du 19 juillet 2001 fixe l'indemnité maximale en règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités avec leur véhicule personnel au sein de la collectivité.

La commune de Sablons est concernée par ce dispositif pour le personnel de ménage qui effectue les interventions régulières au sein des communes déléguées.

L'arrêté du 28 décembre 2020 a actualisé le montant maximum de cette indemnité forfaitaire.

Elle est à présent de 615 euros par an.

Madame le Maire propose donc de verser annuellement la somme de 615 euros pour le personnel en charge du ménage dans les communes déléguées. Cette indemnité forfaitaire sera proratisée en cas de congés maladie. Ce montant pourra également être proratisé en fonction du nombre d'heures ou de jours de travail de l'agent concerné.

L'agent doit en contrepartie justifier auprès de la collectivité qu'il a souscrit une assurance déplacement professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide de verser annuellement, au prorata du temps de travail, une indemnité forfaitaire de 615 € au personnel de ménage qui effectue des interventions régulières dans les mairies déléguées, en utilisant son ou leurs véhicule(s) personnels régulièrement.**

Charge Mme le Maire à l'effet de signer toutes les pièces nécessaires au versement de cette indemnité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 et suivants

*d) Etude devis pour chauffage électrique à l'école de musique*

M. Sénéchal, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux, indique que deux convecteurs électriques sont à remplacer à l'école de musique. M. Valentin Akriche, directeur de l'école de musique, suggère de gérer à distance la programmation du chauffage afin de limiter la consommation. Un devis a été demandé à la société Idelec dont le montant s'élève à 3385.33 euros HT soit 4062.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, après validation de la commission des travaux,

**Accepte le devis de la société IDELEC pour les travaux de chauffage électrique à l'école de musique. Les crédits sont inscrits au BP 2023, opération 138.**

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*e) Etude devis pour l'habillage du bar à la salle Condé Confluence*

M. Sénéchal, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux, indique qu'il est prévu depuis plusieurs mois de réaliser un habillage du bar de la salle Condé Confluence afin de le protéger.

La société DTI de Berd'Huis (61) a présenté un devis : 1370 € HT soit 1644.00 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, après validation de la commission des travaux,

**Accepte le devis d'un montant de 1644.00 € TTC de la société DTI de Berd'huis pour les travaux d'habillage du bar de la salle Condé Confluence.**

Les crédits sont inscrits au BP 2023, opération 115.

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

*f) Etude devis pour le remplacement des gouttières sur divers bâtiments communaux*

M. Sénéchal, 1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux, indique que des gouttières sont à remplacer sur plusieurs bâtiments communaux (Tennis couvert de Condé, salle des fêtes de Condeau, ainsi que le cheneau de la bibliothèque).

Un devis a été demandé à la société Delaubert dont le montant s'élève à 24 169.89 € HT soit 26 586.88 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, après validation de la commission des travaux,

Accepte le devis de la société DELAUBERT pour les travaux de remplacement des gouttières pour un montant de 26 586.88 € TTC

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023, opération 138

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Mme le Maire propose de fixer les dates des prochaines réunions de conseil municipal.

- **Mercredi 10 janvier 2024 à 20h00**
- **Vendredi 9 février 2024 à 20h00**
- **Vendredi 8 mars 2024 à 20h00**
- **Vendredi 5 avril 2024 à 20h00**
- **Vendredi 3 mai 2024 à 20h30**
- **Vendredi 7 juin 2024 à 20h30**

**Tour de Table :**

**Mme Radenac :**

✓ Remercie les élus qui ont distribué « L'essentiel ». Est-ce que l'expérience est à renouveler ? Il faudrait, par contre, effectuer les distributions par binôme. Prévoir des secteurs plus petits par équipe de bénévoles.

M. Mesnil indique qu'il a constaté, au cours de cette distribution que certaines boîtes aux lettres sont en mauvais état ou présentent un accès difficile. Il suggère de faire un article dans la prochaine gazette sur l'entretien des boîtes aux lettres.

✓ Le groupe de travail médiathèque s'est réuni afin de mettre en place des actions pour la redynamiser. Le groupe de travail se réunira avec les bénévoles de la médiathèque afin de leur présenter les diverses solutions envisagées.

✓ M. Leduc a remercié la commune pour la création du chemin piéton derrière les ateliers municipaux.

**M. Marchand :**

Indique que deux sociétés ont été contactées pour établir des devis concernant la récupération de l'eau de la société Soparco rejetée à proximité des services techniques. La société RTO est venue ce jour. La société Frans Bonhomme n'a pas donné suite pour le moment. Cette récupération d'eau permettrait d'effectuer l'arrosage et le nettoyage du matériel. Une réserve de 60 m3 est envisagée. L'objectif est de réduire l'arrosage avec l'eau du réseau de distribution.

**M. Denis :**

En ce qui concerne les vêtements du personnel technique, il suggère une gestion et un contrôle par le responsable des services techniques afin que les achats soient réalisés uniquement en fonction des besoins des agents. Il est précisé que l'agent devra présenter ses vêtements ou chaussures usagés à son responsable afin de justifier de la nécessité d'en commander à nouveau.

Il est décidé de ne plus donner des bons d'achat aux agents comme actuellement.

Le budget annuel est de 425 euros par agent, il est proposé et de recentrer les achats sur les EPI (équipements de protection individuel).

Mme Céréjo indique que le personnel de ménage commande les vêtements de travail sur catalogue. Elle suggère d'harmoniser les méthodes d'achat.

**Mme Céréjo :**

Fait part que l'arbre de Noël aura lieu le mardi 19 décembre. Les commandes de cadeaux sont finalisées.

Le repas avec les enseignants et les élus aura lieu à l'issue du spectacle, un mail sera envoyé prochainement pour officialiser cette invitation.

**Mme Bertu :**

Remercie également les élus bénévoles lors de la distribution de « l'Essentiel ».

**M. Chartier :**

Demande qui est le délégué au syndicat d'Aquaval ? M. Guy Chevalier indique être le délégué mais qu'il n'a pas pu assister à la dernière réunion, faute d'accès à la salle de réunion pour les PMR (ascenseur en panne). M. Chartier déplore les horaires du bowling pendant les congés scolaires. Mme Radenac interviendra.

**M. Joubert :**

Indique qu'il a adressé un mail concernant l'organisation du Téléthon. Il rappelle que le concert à l'Eglise de Condé a lieu demain à 18h00.

**Mme Simon :**

Fait part du succès mitigé de la pièce de théâtre Frou Frou les bains (80/85 personnes).

**M. Fétiveau :**

Indique que le groupe de travail du Parc du Perche, concernant la méthanisation, a finalisé deux documents :

- grille d'analyse interne pour analyser les projets de méthanisation
- document de préconisation du Parc concernant ce type de projet.

L'avis du Parc du Perche n'est que consultatif.

Les principales préconisations du Parc sont :

- privilégier les petits projets, complémentaires à l'élevage.
- limiter les apports alimentaires.

Les méthaniseurs industriels ne sont pas retenus. L'objectif est d'aider les agriculteurs. Notre Parc est le premier à établir ce genre de documents.

**Mme Marie Girard-Praet :**

Fait part qu'elle a rencontré avec MM. Sénéchal et Chartier, un architecte parisien dans le cadre du projet de reconstruction de la salle des fêtes de Coulonges. Il conviendra de réaliser au préalable les diagnostics (plomb, amiante, topographie, etc...) avant de proposer des plans.

**Mme Vannier :**

✓ Suggère que la salle des aînés soit nommée Salle Michel Meilliant

✓ Précise qu'elle a assisté à la réunion, à la CDC, avec les journalistes qui vont venir en résidence sur le territoire. Ils seront sur place 7 semaines entre février et avril. Ils vont travailler avec les écoles et le centre de loisirs.

**Mme Chavigny :**

✓ Fait part qu'un flyer a été distribué avec la revue l'Essentiel pour informer la population de l'obligation de gérer les biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de la possibilité de commander des composteurs. Suite à cette information, de nombreux composteurs ont été commandés. Il est prévu une distribution le lundi 18 décembre aux ateliers municipaux. D'autres dates de distribution pourront être prévues.

M. Sénéchal indique qu'il y aura des tambours avec des badges à partir de janvier 2024. Une présentation aura lieu par le Smirtom lors d'une prochaine réunion de conseil.

✓ Randonnée Rando 61 le 25 mai 2024 : Accueil envisagé à Condé de 150 randonneurs pour le repas du midi. Le conseil municipal est favorable. Mme le Maire valide ce projet et charge la commission sport de s'en occuper : prévoir les infrastructures d'accueil selon météo. Associer les associations de randonneurs flash et 2D pour l'organisation de cet évènement.

✓ Demande où en est la situation du restaurant l'antidote. Mme le Maire indique que la trésorerie a envoyé un huissier pour chiffrer le mobilier, la vaisselle et les bouteilles. De son côté la mairie a fait un appel à un huissier pour lui présenter un commandement de payer.

✓ La commission environnement a travaillé sur les panneaux photovoltaïques. Elle en fera un compte rendu lors d'un prochain conseil.

**M. Mesnil :**

✓ Fait part d'un projet de comice à Sablons pour le 2<sup>ème</sup> week end de juillet en 2024. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une organisation de grande ampleur et que les travaux de la rue Michel Meilliant ne seront pas terminés en juillet 2024, il propose que notre commune se porte plutôt candidate pour 2025. Il faudra prévoir de nombreux bénévoles et le budget nécessaire à cette organisation, en amont.

✓ Commission ressources humaines : la commission a entériné les primes aux agents de la commune.

✓ Indique qu'il est allé à une réunion tourisme au Département. Il a ramené de la documentation présentant nos atouts : proximité de la région parisienne, voie verte.

✓ Pour les chemins dans les bois de Condeau, le tribunal a validé et nommé un expert forestier pour redéterminer le bornage des chemins. C'est plutôt positif pour la commune. Les chemins étaient beaucoup plus larges en 1995. Il précise qu'il y a deux tribunaux à Alençon en charge de cette affaire : l'un pour la prescription acquisitive et l'autre pour le bornage. Les deux jugements n'ont pas eu lieu pour l'instant. M. Lefrançois donne quelques détails complémentaires sur cette affaire : elle suit son cours, l'avocat est optimiste pour le dénouement au profit de la commune.

✓ Il informe que les vœux du personnel auront lieu le jeudi 11 janvier à 8h30.

**M. Sénéchal :**

✓ Informe que les menuiseries ont été changées dans les bâtiments suivants : mairie de Condé, salle des fêtes de Condeau, les bureaux du Melrose et la sacristie de l'Eglise de Condé.

✓ En ce qui concerne l'installation d'un digicode à la mairie, il indique que cela n'est pas souhaité par le personnel administratif et qu'avec une serrure 5 points il n'est pas possible d'en installer un. D'autres solutions sont à l'étude.

✓ Il précise que l'ouverture des plis concernant les marchés du bourg de Coulonges et la rue Michel Meilliant aura lieu demain matin.

La séance est levée à 23 heures

Christelle Radenac  
Maire



Sandrine Simon  
Secrétaire de séance